

-2017-01-

L'an deux mille dix-sept, le vingt Février à 20 H 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était en date du 08 Février 2017.

Présents : BORDESOULES Martine, DUPOIS Sylvie, DUCASSE Valérie, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali, NARBEBURU Dominique , PIZZINATO Jeany.

Excusés : DEMOULE Jacques, LABONNE Jean-Bernard, GASSER Frédéric

Procuration : /

Secrétaire de séance : Mme Jeany PIZZINATO.

Après lecture donnée par Valérie DUCASSE, le procès-verbal de la réunion du 13 Décembre 2016 est adopté par les membres présents.

-001- LOCATION DU LOGEMENT :

Les travaux d'entretien et de remise en état au logement communal sont terminés ; ils consistaient à la remise en état des peintures et plafonds dans certaines pièces et la pose de radiateurs électriques.

La personne qui a postulé est toujours intéressée. Nous n'avons pas reçu d'autres demandes. C'est une dame seule avec deux enfants.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de valider cette candidature et de fixer le nouveau loyer. Après délibération le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail avec Mme ESTEVES au 1^{er} Mars 2017 et fixe le loyer à 380 € mensuels.

-002- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Monsieur Le Maire demande au secrétaire de présenter le Compte Administratif de l'année 2016 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

| | | |
|------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Résultats Reportés | Dépenses : Néant | Recettes : 74 785.84 |
| Opérations de l'exercice : | Dépenses : 81 888.61 | Recettes : 108 642.77 |
| TOTAUX : | 81 888.61 | 183 428.61 |
| Résultat de clôture : | Excédent de : | 101 540.00 |

INVESTISSEMENT

| | | |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| Résultats reportés : | Dépenses : 0.00 | Recettes : 5 476.58 |
| Opérations de l'exercice : | Dépenses : 66 025.65 | Recettes : 68 344.29 |
| TOTAUX | 66 025.65 | 73 820.87 |
| Résultat de clôture : | Excédent de : | 7 795.22 |

| | | | | |
|----------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-------------|
| Restes à Réaliser : | Dépenses : | 8 115.00 | Recettes | 0.00 |
|----------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-------------|

RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 101 220.22

Le Maire ayant quitté la séance, Martine BORDESOULES , prend la présidence et fait procéder au vote ; le conseil municipal unanime approuve ce compte administratif.

-003- COMPTE DE GESTION 2016:

Monsieur Le Maire présente le compte de Gestion de l'exercice 2016 dressé par le Comptable. Il donne le détail des comptes et les résultats de l'exercice qui sont similaires au Compte Administratif qui vient d'être voté.

Le Conseil Municipal après délibération approuve le Compte de Gestion 2016.

-004- AFFECTATION DU RESULTAT 2016:

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, décide de procéder à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement 2016 sur le budget 2017 comme suit :

Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

| | | | |
|--|----------|---|-----------|
| Résultat de l'exercice : | Excédent | : | 26 754.16 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du CA | Excédent | : | 74 785.84 |

Résultat de clôture à affecter (A1) : **Excédent de : 101 540.00**

Besoins réels de financement de la Section d'Investissement :

| | | | |
|--|----------|---|------------|
| Résultat de la section de l'exercice : | Excédent | : | + 2 318.64 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur : | Excédent | : | + 5 476.58 |

Résultat Comptable cumulé R 001 **Excédent de : + 7 795.22**

Restes à réaliser :

| | | | |
|--|--|---|----------|
| Dépenses d'Investissement engagées non mandatées : | | - | 8 115.00 |
| Recettes d'Investissement restant à réaliser : | | + | 0.00 |

Solde des Restes à Réaliser : **- 8 115.00**

Besoin réel de Financement (B) **- 319.78**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la Section d'Investissement

Recette Budgétaire au compte R 1068 : 319.78

Pas de dotation complémentaire en réserve

En excédent reporté à la section de Fonctionnement

Recette non budgétaire au compte 110

Ligne Budgétaire R 002 du Budget N+1 : 101.220.22

Transcription Budgétaire :

Section de FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : /

RECETTES : R 002 Excédent reporté : 101 220.22

Section d'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : D 001 Solde d'exécution N – 1 reporté : 0.0

RECETTES : R 001 Excédent reporté : + 7 795.22

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 319.78

-005- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu des dernières réunions communautaires :

ABATTOIRS :

La mise en place de la SEMOP (Société d'Economie Mixte à Objet Unique) va être effective au 1^{er} Mai 2017. La composition du capital est répartie entre la communauté de Communes pour 62.22 % et par la SAS TRADIUSUD pour 37.78 %.

COUVERTURE NUMERIQUE :

Le projet de couverture numérique a été validé avec une tranche ferme sur cinq ans et une tranche conditionnelle sur dix ans. Le coût estimé pour la CdC est de 2 084 342 €, pour la tranche ferme, il sera financé par un emprunt. Reste les zones qui ne seront pas servies par ces travaux qui devront être desservies par d'autres procédés.

PROJET DE TERRITOIRE :

Une réunion pour le lancement du Projet de Territoire est fixée au 21 Février 2017. C'est le cabinet AD'MISSIONS qui a été retenu. Un contrat de ruralité signé avec l'Etat pourra émerger de cette démarche.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Le Président a été autorisé à signer les marchés pour la réalisation du PLUI. Pour la conception et la rédaction des PLUI c'est le groupement CITADIA de Montauban qui a été retenu pour 325 652.00 € H.T et pour l' Assistance Juridique c'est AdDEN de Bordeaux pour 30 000 € H.T.

Il est rappelé que cette opération est menée conjointement avec la Communauté de Communes du Sud-Gironde.

Autres sujets Abordés :

- Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP pour le personnel communautaire.
- Fixation des Attributions de compensation pour le Transfert des Charges
- Maisons de Santé : création à Captieux et évocation d'extension à Grignols
- Convention temporaire Hangar pour la recyclerie qui s'installe à Bazas.

-005- SYNDICATS :

SYNDICAT DES EAUX :

Jeany PIZZINATO et Sylvie DUPOIS donnent le compte rendu des dernières réunions qui sont nombreuses.

La fusion des Syndicats des Eaux de Grignols et de Lerm et Musset est effective.

Les statuts ont été votés et un bureau a été constitué ; le Président est M. JAYLES et la Vice-Présidente est Martine LAGARDERE.

Une réunion est prévue pour ce 21 Février pour arrêter les comptes de l'exercice 2016 du Syndicat de Grignols.

ECOLE DE GRIGNOLS :

Valérie DUCASSE donne le compte rendu du Conseil d'Ecole .
Les horaires restent inchangés ; mais il est demandé de réfléchir à une modification dans les trois ans car les rythmes scolaires n'ont pas l'impact souhaité.

Une réunion organisée par l'Inspectrice de l'Education Nationale au sujets des travaux projetés a eu lieu Monsieur Le Maire y assistait. Il est souhaitable de revoir le projet par rapport à la future disposition des locaux par rapport à l'utilisation.

La commune a été remerciée pour la subvention versée en 2016 à la Coopérative Scolaire.

-006- QUESTIONS DIVERSES :

Traversée du Bourg :

Un courrier co-signé par plusieurs habitants du bourg demande un aménagement pour réduire la vitesse ; Martine BORDESOULES évoque également la dangerosité de la priorité à droite en arrivant depuis le « Guit ». Un courrier sera adressé par le Maire au Centre Routier Départemental pour signaler à nouveau ces points.

Local Technique :

Suite aux diverses rencontres entre les représentants de la Société de Chasse et Monsieur Le Maire et les Adjointes, un projet de convention de mise à disposition a été proposé par les chasseurs. Comme convenu, Monsieur Le Maire a pris contact avec les services de la Sous-Préfecture pour leur soumettre. Madame La Secrétaire Générale jointe par téléphone au préalable a alerté le Maire du fait que la mise à disposition exclusive d'une partie de ce local pouvait remettre en cause l'attribution de la subvention DETR et de la partie de Fonds de Compensation de la TVA .

Le Conseil Municipal ne souhaite pas revenir sur ce financement qui est déjà important pour la commune, ce projet de mise à disposition exclusive est donc pour l'heure abandonné.

Le Conseil évoque la fin des travaux pour ce local avec notamment les raccordements eau et électricité et les évacuations.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 10.